



BEAC: Quelle politique
monétaire face à la crise ?



PLAN DE LA PRESENTATION

1

- Introduction

2

- Les grands traits de la crise économique dans la CEMAC

3

- Les réponses apportées par la BEAC face à la crise économique

4

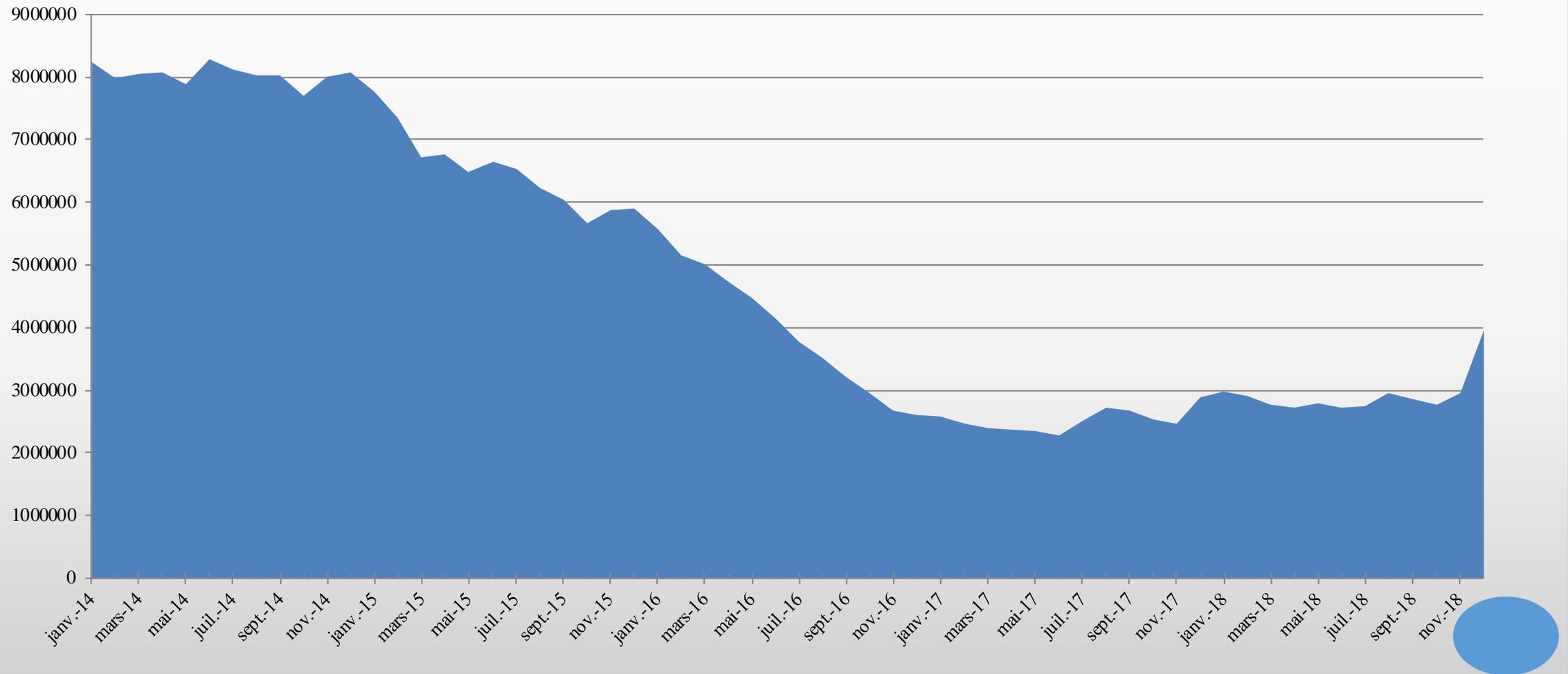
- Les effets des mesures adoptées par la BEAC

5

- Conclusion

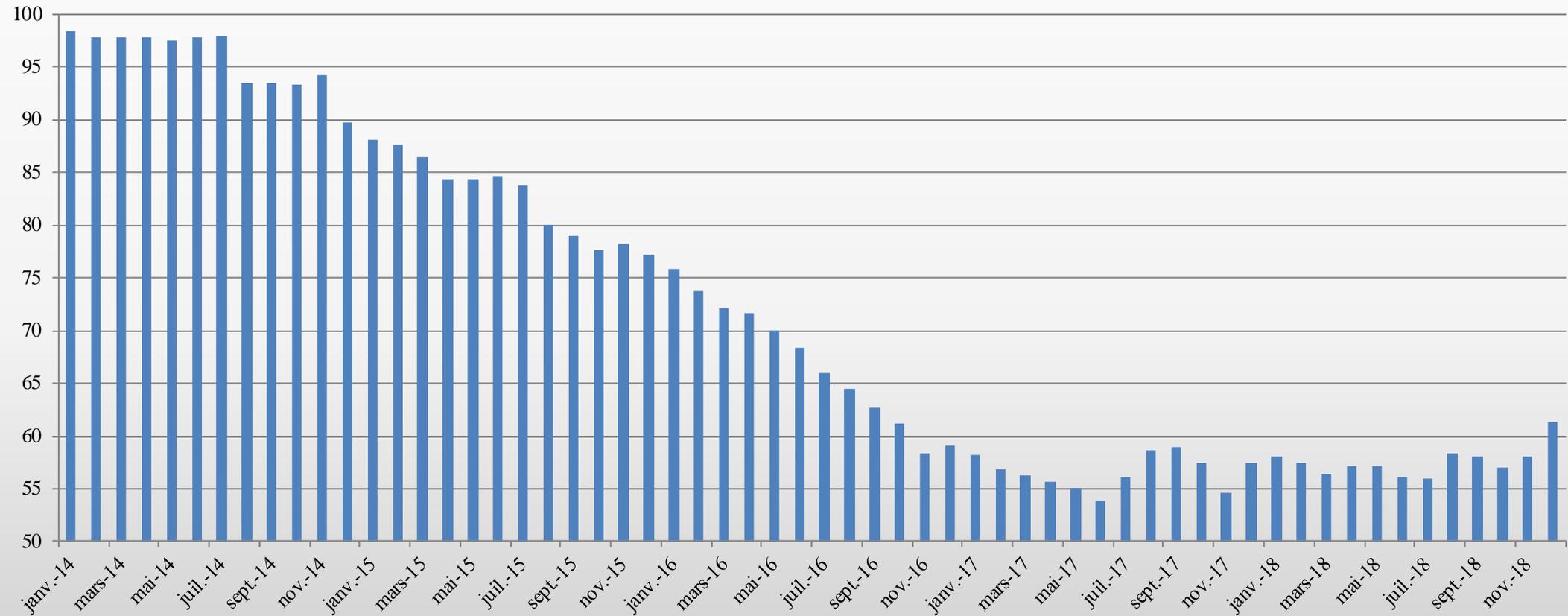
I/ LES GRANDS TRAITS DE LA CRISE ÉCONOMIQUE DANS LA CEMAC (1)

Evolution des disponibilités extérieures de la BEAC



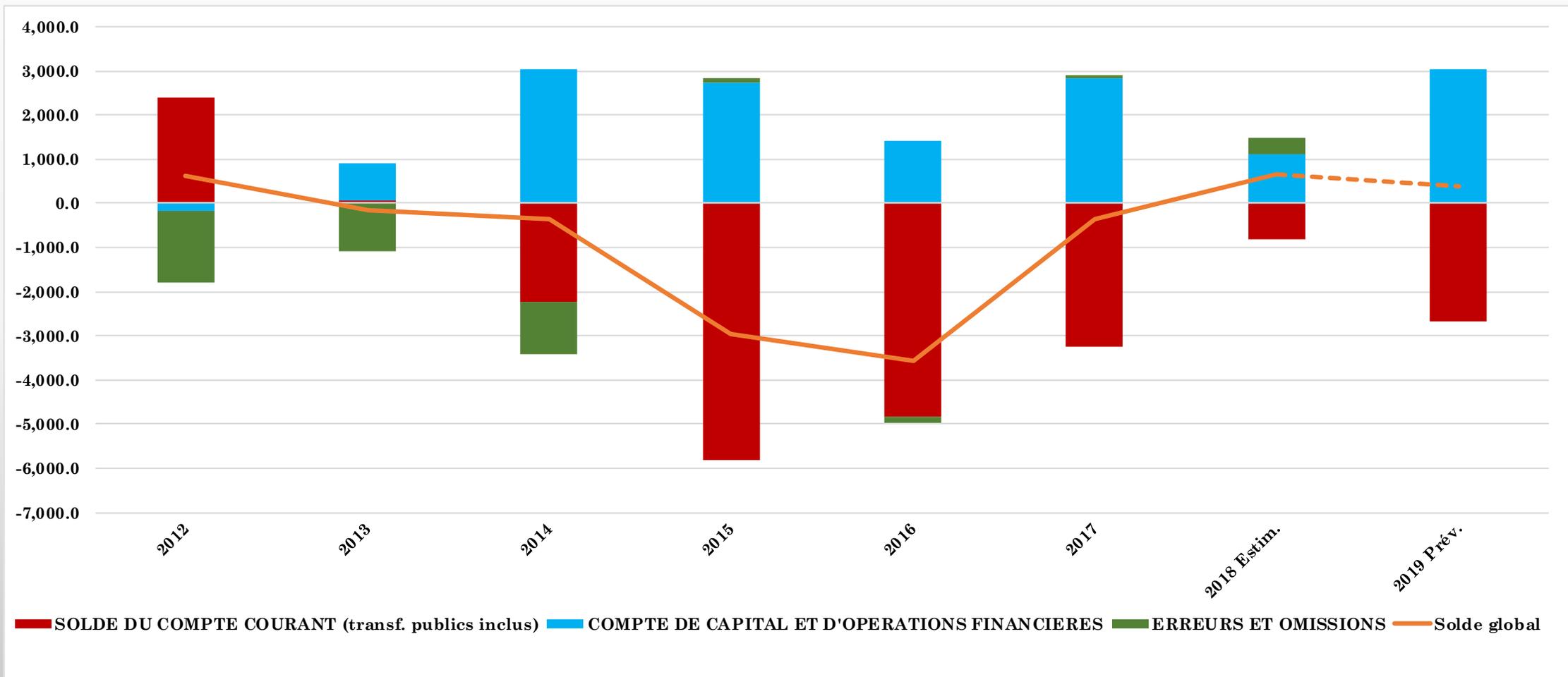
I/ LES GRANDS TRAITES DE LA CRISE ÉCONOMIQUE DANS LA CEMAC (2)

Evolution du taux de couverture extérieure de la monnaie



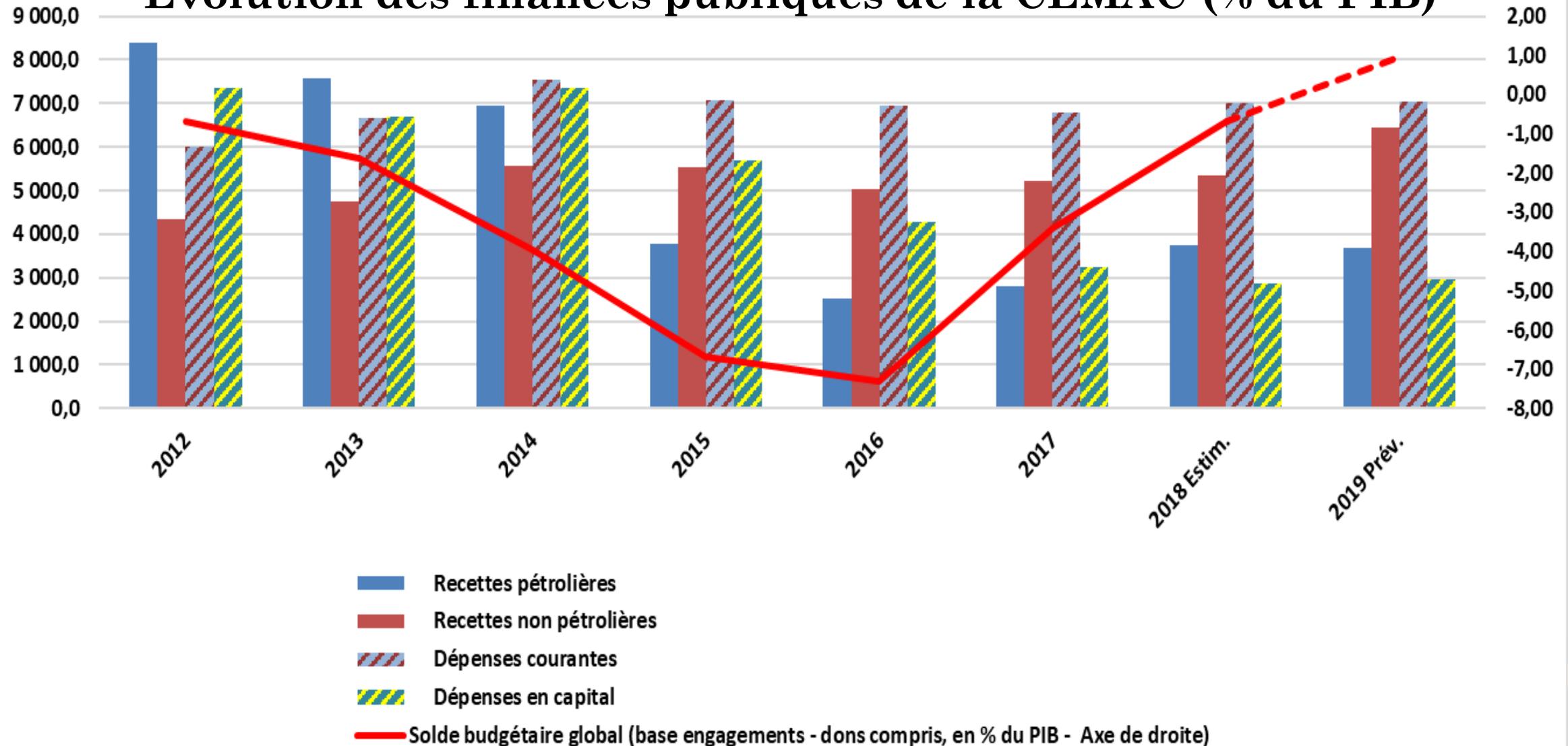
I/ LES GRANDS TRAITES DE LA CRISE ÉCONOMIQUE DANS LA CEMAC (3)

Évolution des soldes de la balance des paiements de la CEMAC

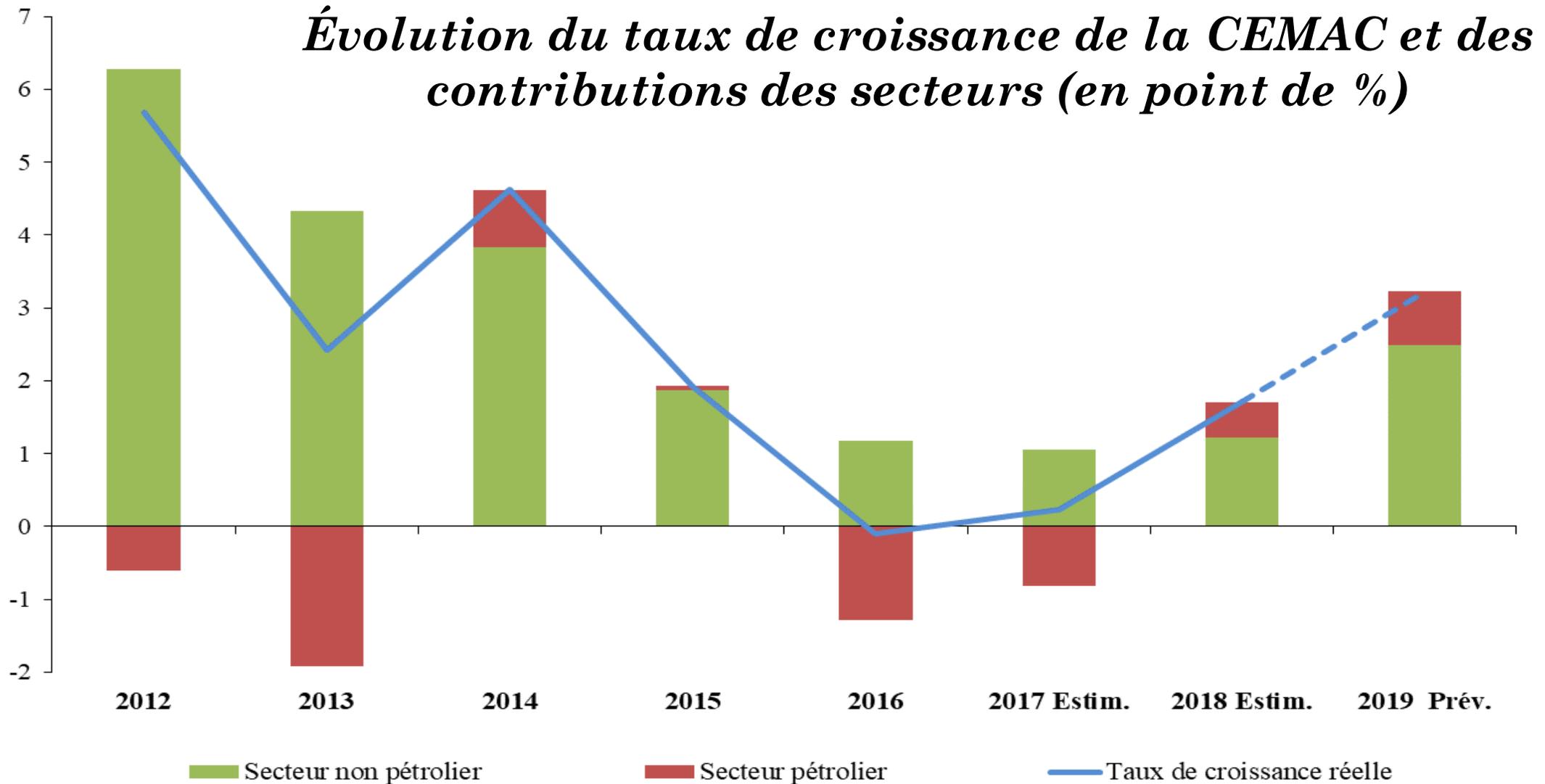


I/ LES GRANDS TRAITES DE LA CRISE ÉCONOMIQUE DANS LA CEMAC (4)

Évolution des finances publiques de la CEMAC (% du PIB)



I/ LES GRANDS TRAITS DE LA CRISE ÉCONOMIQUE DANS LA CEMAC (5)



2/ LES RÉOLUTIONS DE LA CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTATS DE YAOUNDÉ 2016 (1)

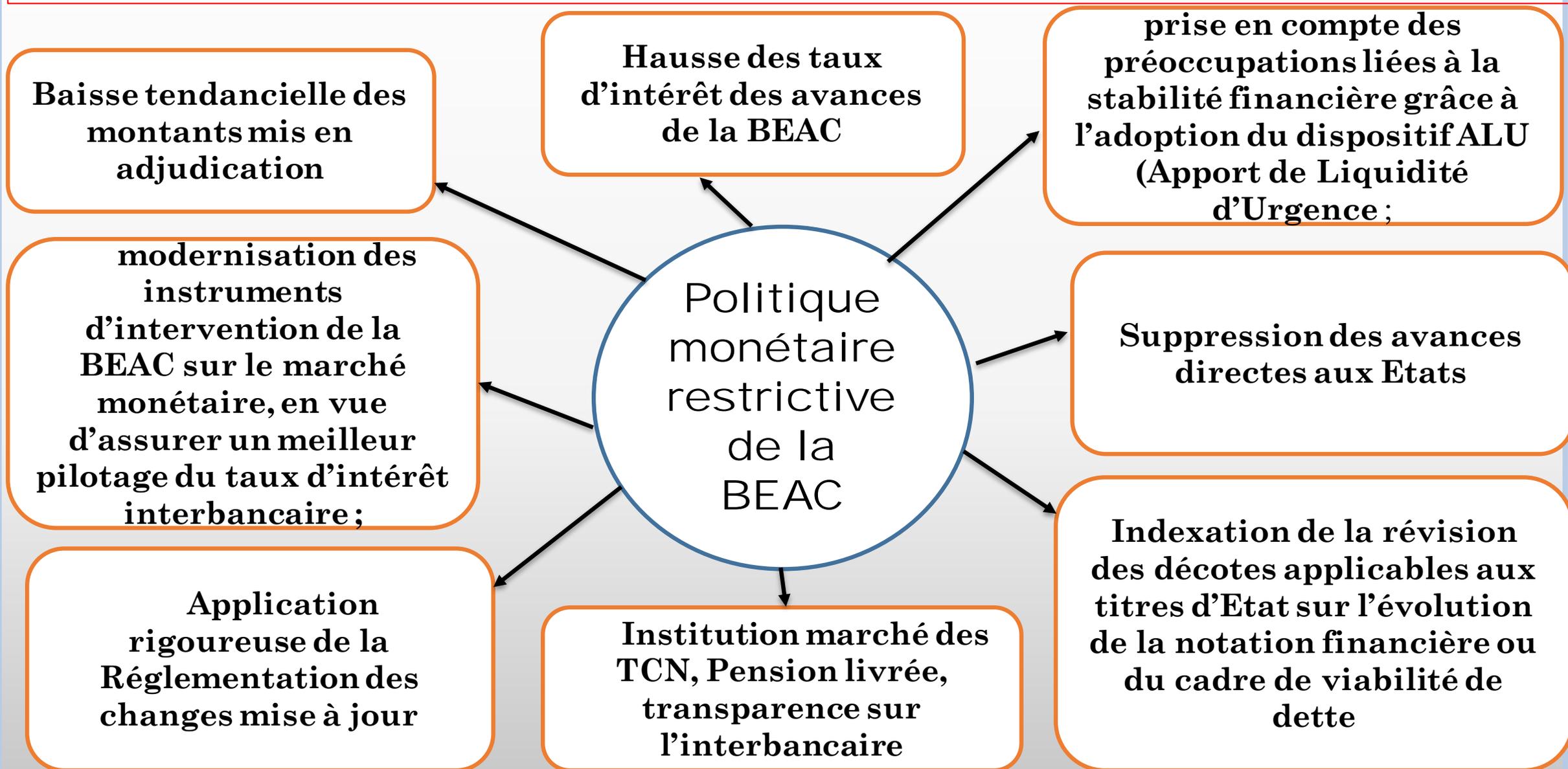
Dans ce contexte, les Chefs d'Etats réunis à yaoundé le 23 décembre 2016, ont prescrit à la BEAC de mettre en œuvre certaines mesures parmi lesquelles:

- ❑ **le renforcement de la stabilité financière de la zone par une surveillance accrue du système bancaire et une utilisation optimale des instruments de la politique monétaire;**
 - ❑ **La migration progressive vers le financement par les marchés de capitaux, en substitution des financements directs de la banque centrale;**
 - ❑ **La reconstitution du niveau des réserves de change.**
- 

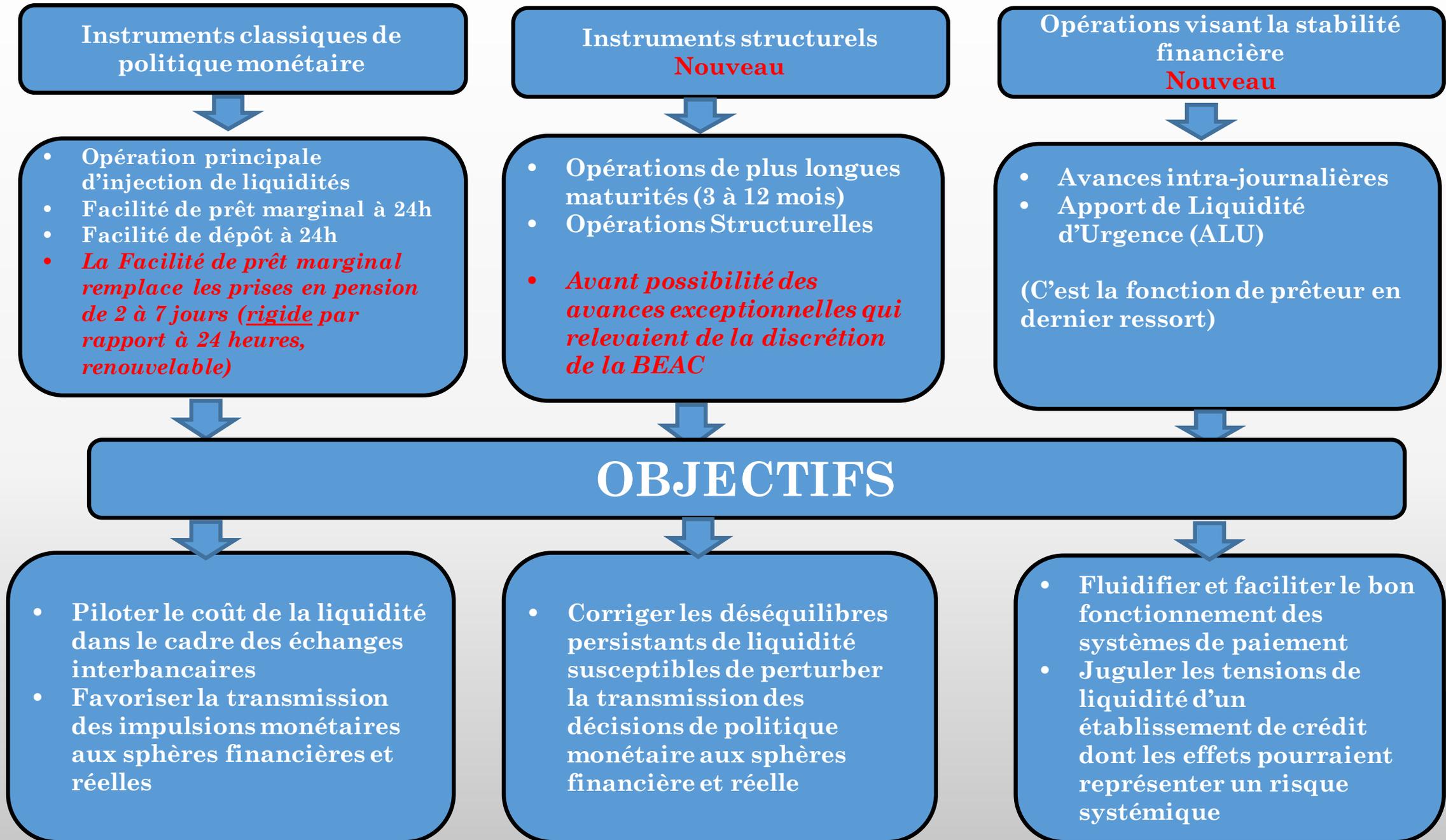
Missions comparées de quelques Banques Centrales

Zone monétaire	Afrique Centrale	Afrique de l'Ouest	Etats-Unis	Zone Euro	Royaume Unis	Japon
Banque Centrale	BEAC	BCEAO	Fed	BCE	BOE	BOJ
Mission(s) de la politique Monétaire	Stabilité monétaire (Stabilité des prix et stabilité externe de la monnaie). Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de la CEMAC, en vue d'une croissance saine et durable	Stabilité monétaire (Stabilité des prix et stabilité externe de la monnaie). Sans préjudice de cet objectif, la Banque Centrale apporte son soutien aux politiques économiques de l'UEMOA, en vue d'une croissance saine et durable	Stabilité des prix, parallèle à d'autres objectifs macroéconomiques (maximisation de l'emploi, niveau modéré des taux d'intérêt à long terme)	Stabilité des prix	Stabilité des prix, stabilité financière	Croissance compatible avec la stabilité des prix à court terme, minimisation des risques pour l'inflation et la croissance à moyen terme
Objectif d'inflation	3% Taux de couverture $\geq 100\%$	2% Taux de couverture $\geq 100\%$	Pas d'objectif chiffré	En dessous, mais à proximité de 2%	2% $\pm 1\%$	Fourchette de 0 à 2% à horizon 2 ans

3. Mesures de politique monétaire mises en œuvre par la Beac



3.1. MODERNISATION DES INSTRUMENTS D'INTERVENTION DE LA BEAC



3.2. MODERNISATION DES INSTRUMENTS D'INTERVENTION DE LA BEAC

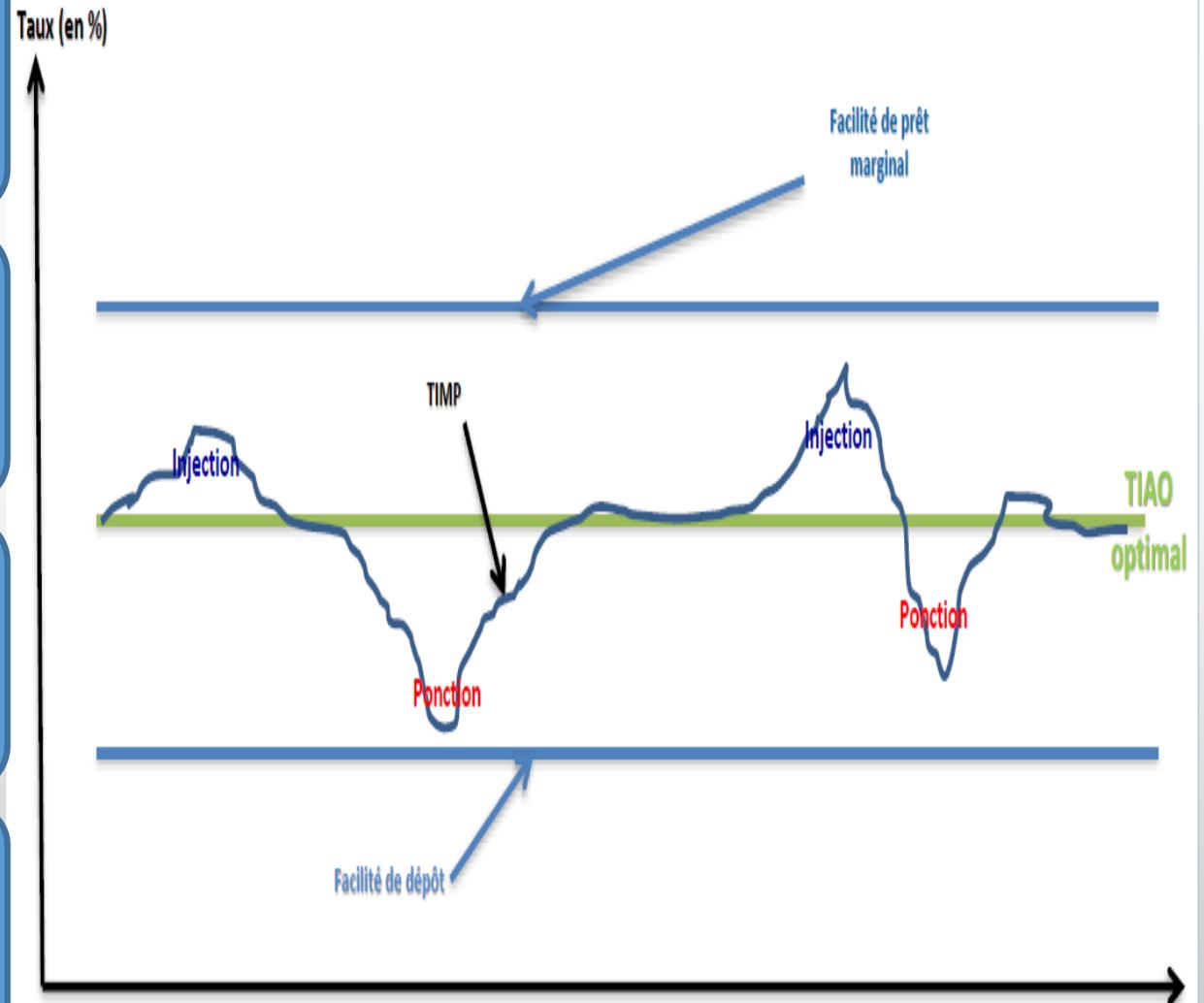
○ La nouvelle stratégie repose sur au moins (04) piliers :

1. l'analyse de la trajectoire TIMP – TIAO :
aiguillon pour la fixation des montants à injecter
ou à ponctionner

2. nouveau corridor encadrant le TIMP et le TIAO,
constitué par le Taux de la Facilité de Prêt
Marginal à 24h et le taux de la Facilité de Dépôt à
24h

3. un mécanisme de pilotage hebdomadaire du
taux interbancaire visant à les maintenir à
l'intérieur du corridor constitué par les taux des
facilités permanentes

4. La possibilité de compléter l'OPIL par le
déclenchement d'une opération de réglage fin,
notamment en fin de période de constitution des
réserves obligatoires



3.3. MODIFICATION DES CONDITIONS D'INTERVENTION DE LA BEAC

Les Principaux taux d'intervention de la BEAC, depuis le 18 décembre 2018

- Taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) : 3,50 %
(inchangé)
- Taux de la Facilité marginale de prêt : 6,00 % *(nouveau)*
- Taux de Pénalité aux Banques (TPB) : 8,30 % *(nouveau)*
- Taux de la Facilité marginale de dépôts : 0,00 % *(inchangé)*
- Taux d'intérêt sur placements des banques à 28 jours : 0,0625 %
(inchangé)
- Taux d'intérêt sur placements des banques à 84 jours : 0,125 % 

3.4. NOUVEAU DISPOSITIF DES RÉSERVES OBLIGATOIRES

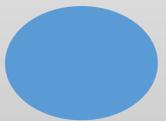
	Ancien système	Nouveau Dispositif
Assujettis	Exclusivement les banques, avec possibilité d'exemptions possibles en cas de procédure de liquidation	Établissements financiers avec possibilité d'exemptions possibles en cas de procédure de liquidation
Assiette des réserves obligatoires	les dépôts à vue et les dépôts à terme	les exigibilités à vue et les exigibilités à terme Les autres ressources collectées auprès du public par le biais des titres de créances
Coefficients des réserves obligatoires	Différenciation en fonction du niveau de liquidité des pays pays à liquidité abondante, dont le Congo pays à liquidité satisfaisante et pays à liquidité fragile	Uniformisation du coefficients des réserves obligatoires Suppression des tranches d'exonération
Mode de constitution	Cantonnement des réserves constituées dans un compte dédié à la BEAC sans possibilité de le mouvoir	Constitution en moyenne des réserves sur le compte courant des établissements financiers

3.5. NOUVEAU DISPOSITIF DES RÉSERVES OBLIGATOIRES

Assiette de calcul des RO	Tranches (en milliards)	Anciens Coefficients des RO (en %)	Nouveaux Coefficients des RO (en %)
Exigibilités à vue	❖ Tranche 1 : inférieur à 16 500	❖ 0,00	7,00
	❖ Tranche 2 : compris entre 16 500 et 41 000	❖ 3,00	
	❖ Tranche 3 : supérieur à > 41 000	❖ 7,25	
Exigibilités à terme	Tranche 1 : inférieur à 12 000	❖ 0,00	4,50
	Tranche 2 : compris entre 12 000 et 23 000	❖ 2,00	
	Tranche 3 : supérieur à > 23 000	❖ 5,25	

3.6. NOUVEAU DISPOSITIF DE GESTION DU COLLATÉRAL

- **La réforme du dispositif de gestion du collatéral a consacré :**
 - **l'élargissement de la gamme des actifs financiers admis en garantie des avances de la BEAC, constitués des effets primaires et des actifs négociables**
 - **L'abandon de la norme limitant les créances de la BEAC adossées aux actifs publics**
 - **La fixation de nouvelles décotes applicables aux effets publics admissibles en garantie des opérations de politique monétaire de la BEAC**
- **Cette série de décisions est censée :**
 - **Améliorer la qualité des dossiers de refinancement présentés par les banques ;**



3.7. NOUVEAU DISPOSITIF DE GESTION DU COLLATÉRAL

- Dans ce nouveau dispositif, les décotes appliquées par la BEAC tiennent compte :
 - du risque de crédit sur les émetteurs souverains, évalué à partir des ratings des agences de notation et le Cadre de Viabilité de la Dette (CVD) du FMI ;
 - conditions d'émission des titres publics en vue de favoriser les procédures de marché : adjudication compétitive ou par syndication.
 - Pour les effets primaires, la mise en production de la centrale des bilans permettant de disposer, à priori et en temps réel d'une notation des dossiers de crédit ;
 - l'augmentation des montants de la compétence du Gouverneur et des Directeurs Nationaux
- 

3.8. INSTITUTION DU MÉCANISME DE LA PENSION LIVRÉE

- la pension livrée est l'opération par laquelle un intervenant sur le marché monétaire, le cédant, cède en pleine propriété à un autre intervenant, le cessionnaire, moyennant un prix convenu, des actifs financiers, et par laquelle le cédant et le cessionnaire. s'engagent respectivement et irrévocablement, le premier à reprendre les actifs financiers et le second à les rétrocéder à un prix et à une date convenue;

Dans la CEMAC, l'institution du marché de la pension livrée vise à:

- améliorer la sécurisation juridique des transactions interbancaires;
- De plus, le déploiement de l'application DEPO X renforce cette
- sécurisation juridique
- En plus de la possibilité de poster des offres d'achat ou de vente de la Liquidité, DEPO X permet de positionner, toute transaction non dénouée dans SYGMA le lendemain avec priorité élevée ;
- **Cet arsenal devrait contribuer à renforcer la confiance et à dynamiser les transactions interbancaires**

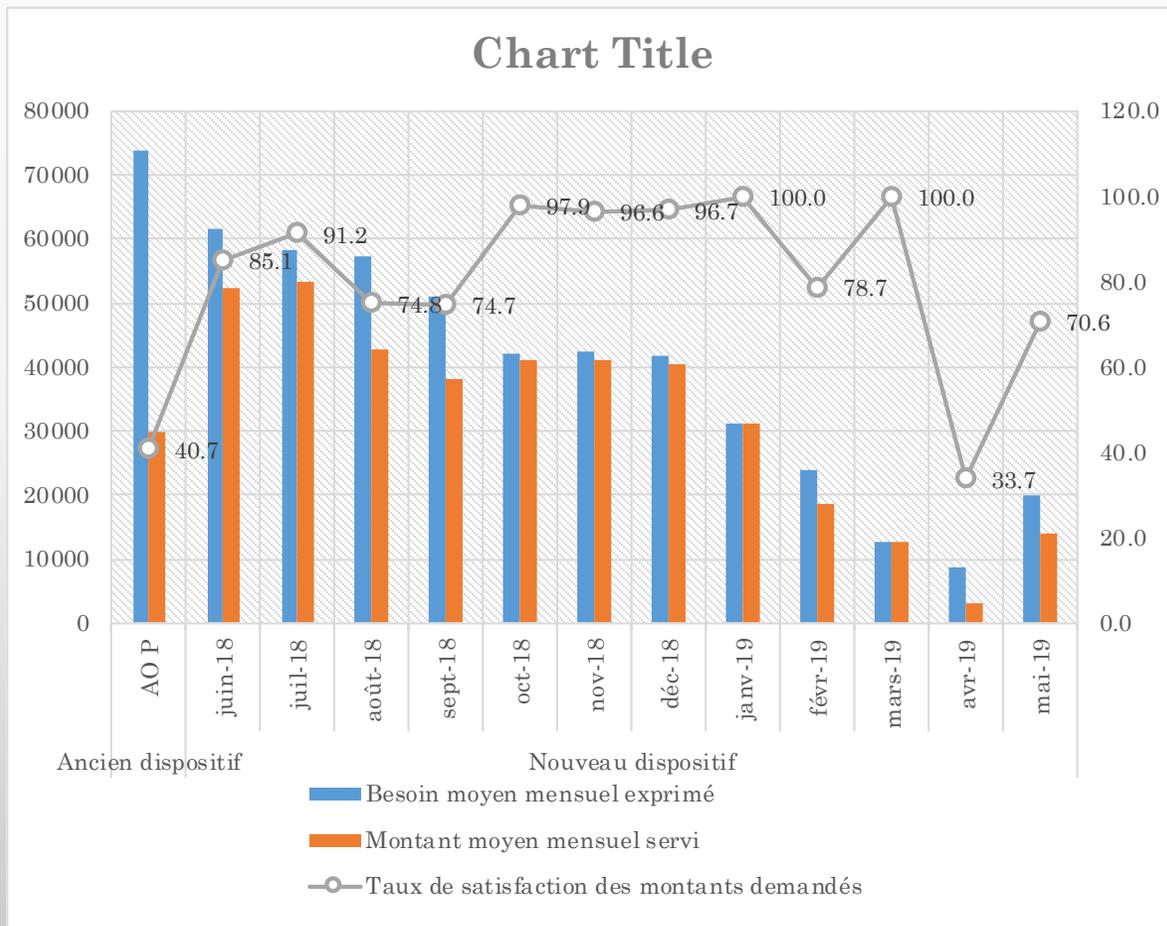
3.9. INSTITUTION DU MARCHÉ DES TITRES DE CRÉANCES NÉGOCIABLES

- Les TCN émis dans la zone CEMAC sont des instruments financiers destinés à répondre à un besoin de financement de court et moyen terme sur le marché monétaire ;
- Ce mode de financement vise à concurrencer le financement classique par l'intermédiation bancaire avec deux effets prévisibles :
 - (i) une réduction des coûts de financement qui devrait se répercuter sur les coûts du crédit bancaire et
 - (ii) le bénéfice d'un large éventail d'échéances pour une gestion plus souple et plus dynamique de la trésorerie.
- La BEAC n'a pas encore enregistré d'émission des TCN.



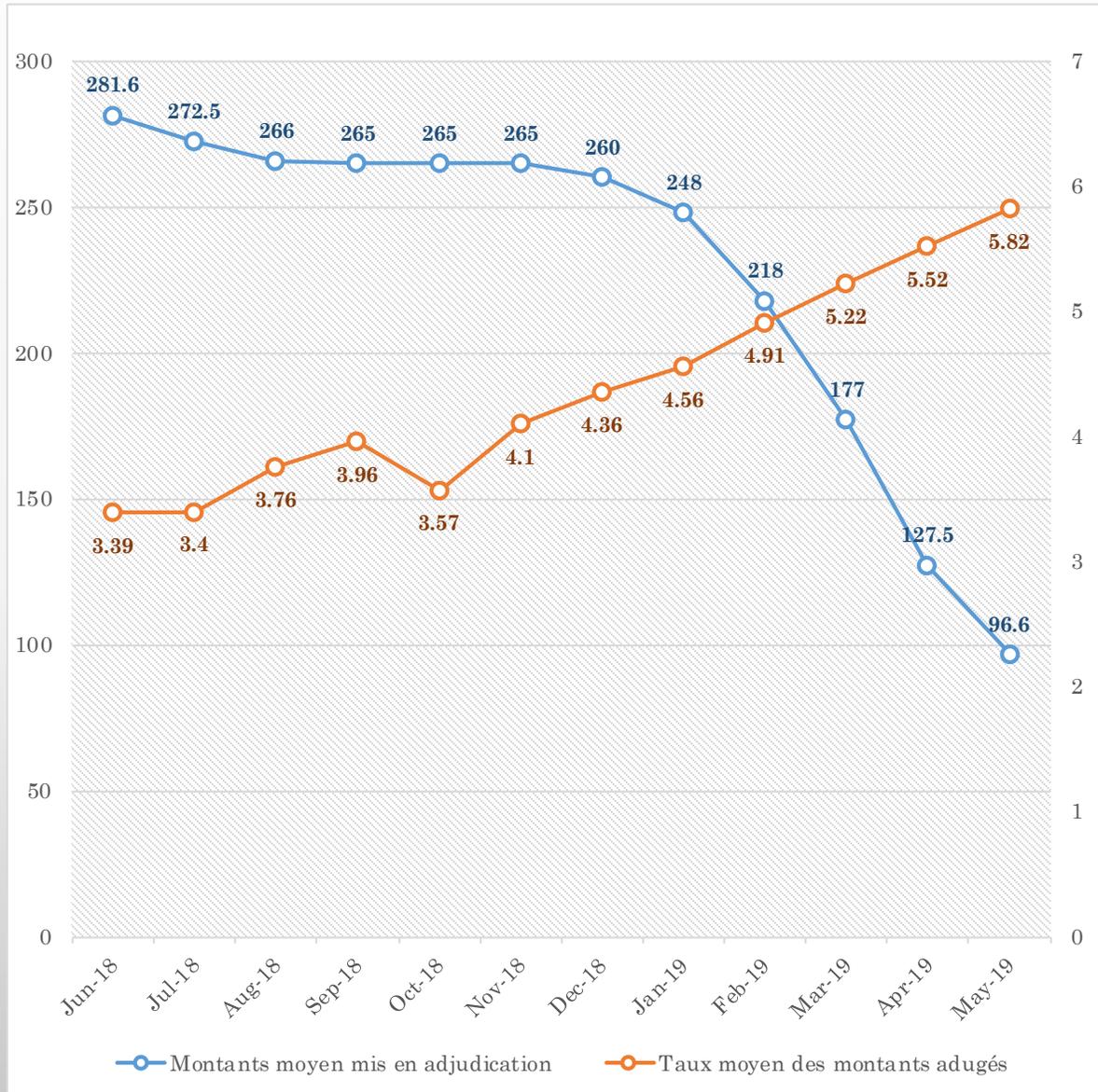
4. RÉSULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX INSTRUMENTS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

Evolution comparée des besoins exprimés par les banques Congolaises et les montants accordés par la BEAC entre le nouveau et l'ancien dispositif



- Le taux de satisfaction des besoins de liquidité exprimés par les banques congolaises est plus important dans le nouveau dispositif
- Cependant, le coût de la liquidité BEAC a presque doublé, passant de 2,95% dans l'ancien dispositif à 5,80 % en mai 2019
- Les demandes des banques au titre des appels d'offres ont tendance à baisser du fait principalement de:
 - L'atténuation des tensions de liquidité observées au plus fort de la crise
 - Le lancement de l'Opération d'Injection de Liquidité de Maturité Longue ayant permis aux banques congolaises de s'adjuger 30 milliards
 - Une timide relance des transactions interbancaires

4-2. RÉSULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX INSTRUMENTS DE POLITIQUE MONÉTAIRE (CEMAC)

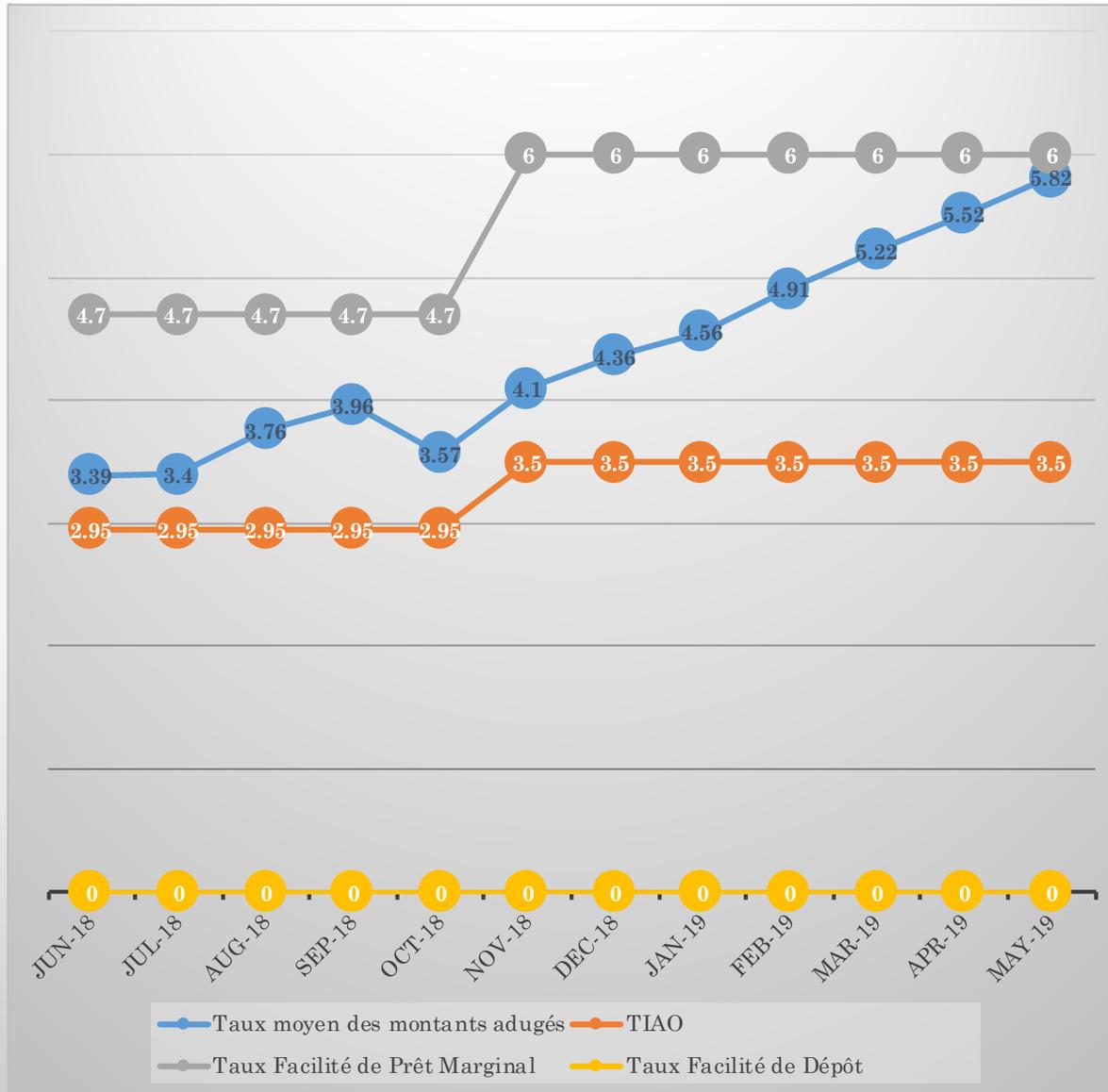


❖ Baisse tendancielle des montants mis en adjudication et Hausse des taux moyens des montants adjudugés en moyenne mensuelle

❖ Cette situation est notamment favorisée par la fragmentation du marché interbancaire

❖ D'où une forte compétition de taux sur les ressources de la BEAC

4. RÉSULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX INSTRUMENTS DE POLITIQUE MONÉTAIRE



❖ Cette compétition a eu pour effet de tirer le Taux Moyen des adjudications vers le taux le plus élevé du marché, plutôt que de le contenir autour du TIAO

4. RÉSULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU DISPOSITIF DES RÉSERVES OBLIGATOIRES

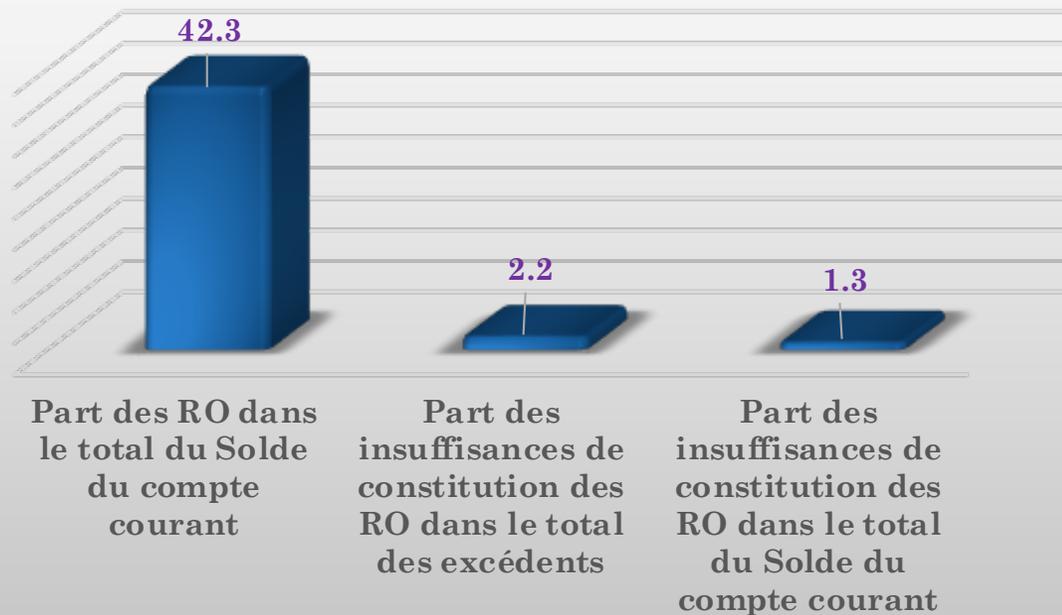
- Le dispositif des Réserves obligatoires a pour principale motivation de corriger la rigidité dans la gestion de trésorerie des banques induite par l'obligation de cantonnement des avoirs constitués dans des comptes spécifiques ouverts dans les livres de la BEAC
- La constitution des réserves en moyenne mensuelle implique que cette obligation est désormais modulable sur le mois afin d'amortir les fluctuations de la liquidité
- si les fonds ne sont plus cantonnés, on devrait s'attendre à voir les banques les optimiser dans les placements ou les emprunts au niveau du marché interbancaire
- Les constats au niveau de la place du Congo sont résumés dans le graphique suivant :

4. RESULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU DISPOSITIF DES RÉSERVES OBLIGATOIRES

Graphique : contrôle du respect du niveau des RO (en millions)

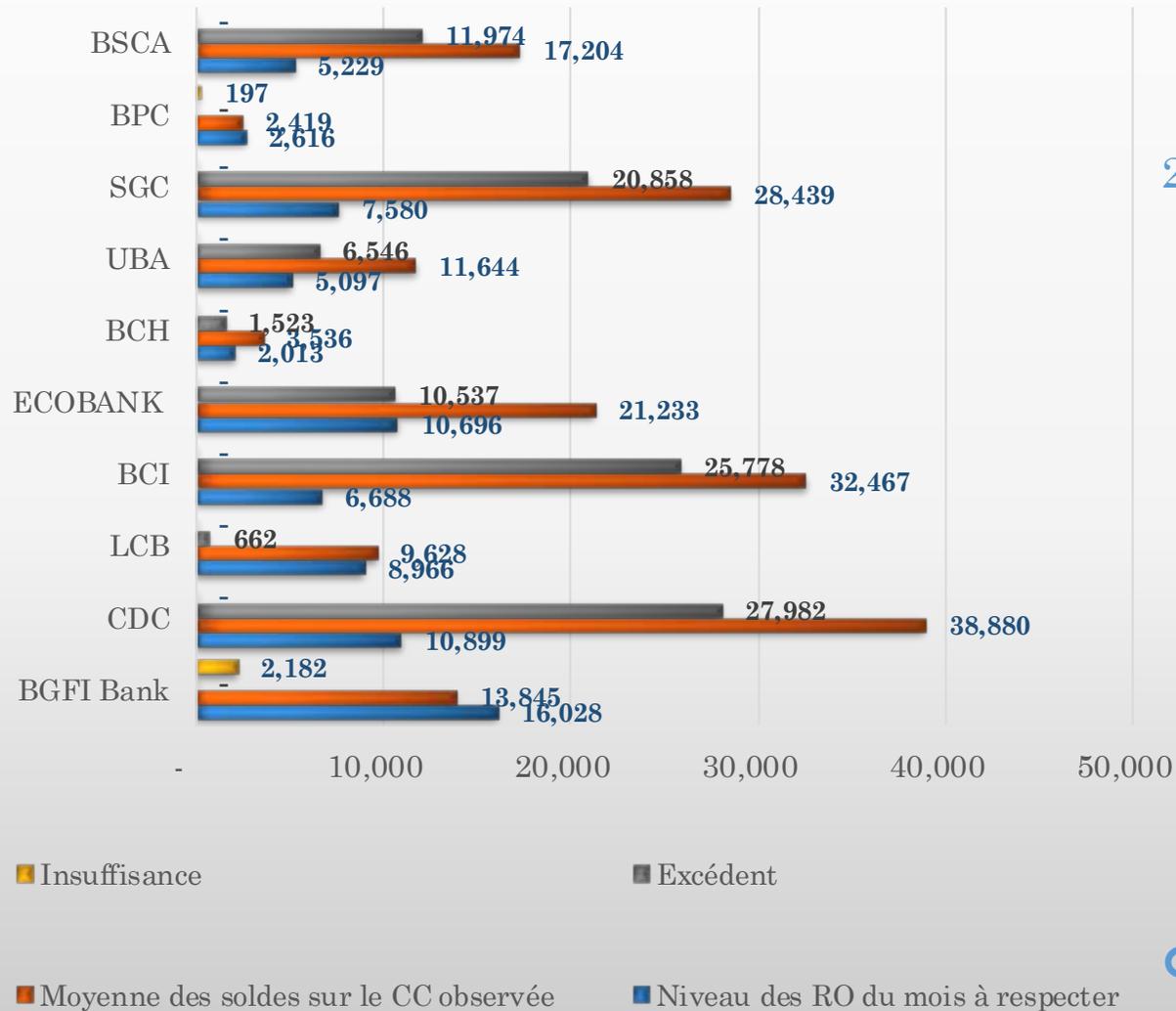


Graphique : Part des RO dans le CC et les excédents (en %)



- Le solde moyen en compte courant couvre largement le niveau requis des réserves à constituer
- Le montant de l'insuffisance de constitution ne représente que 1,3% du solde en compte courant et 2,2% du montant total de l'excédent après respect de l'obligation de constitution

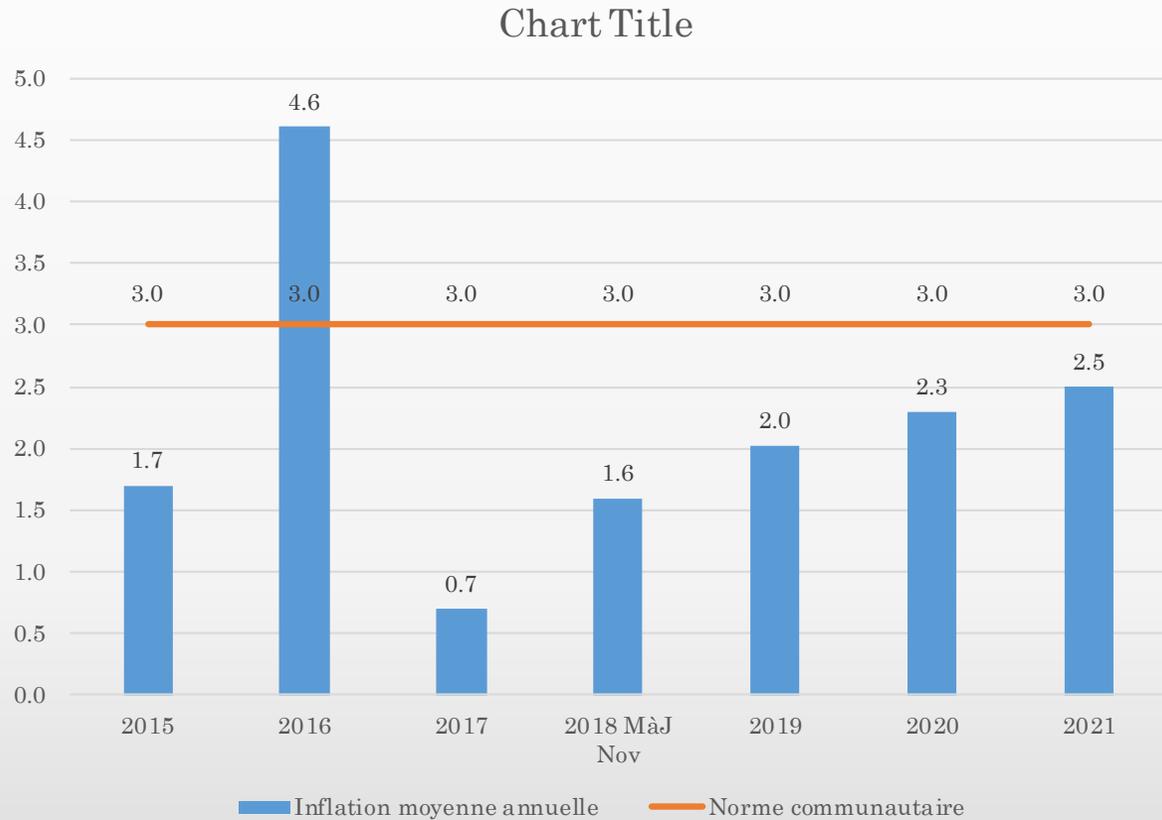
4. RÉSULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU DISPOSITIF DES RÉSERVES OBLIGATOIRES



1. les excédents de liquidité d'environ 105 milliards continuent à être déposés à la BEAC à un taux de 0% ;
2. L'insuffisance n'est pas financée par ces excédents, les banques continuent de couvrir ce besoin à la BEAC
 1. Soit au Taux de la facilité marginale de prêt 6% ;
 2. Soit, lorsqu'elles n'ont pas de collatéral, au taux de pénalité pour non respect du niveau de constitution à 8,30%.

○ Traduction du manque de dynamisme du marché interbancaire

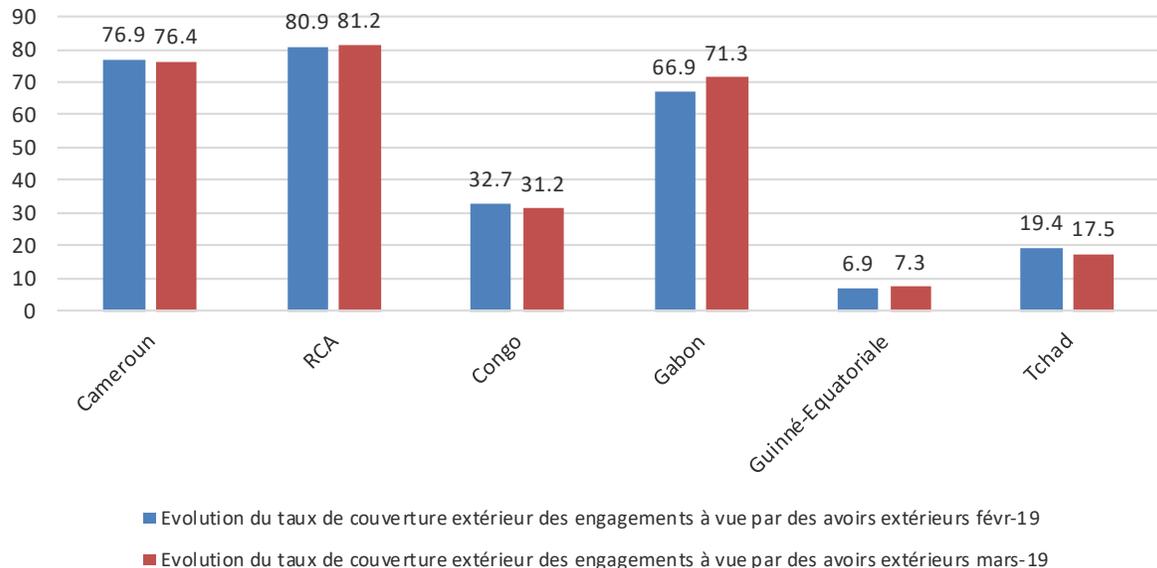
4. RÉSULTATS EN RAPPORT AVEC LES RISQUES INFLATIONNISTES: INFLATION MAÎTRISÉE



- Excepté en 2016 où il a atteint 4,6%, le taux d'inflation reste contenu en dessous de la norme communautaire de 3%.
- Néanmoins, signe de la relance de l'activité, le taux d'inflation devrait connaître une légère tendance à la hausse entre 2017 et 2021
- Les risques sur l'inflation étant globalement maîtrisés, l'objectif de la politique monétaire de la BEAC est la reconstitution du niveau des réserves de change

4. RÉSULTATS DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE RECONSTITUTION DES RÉSERVES DE CHANGE

AVOIRS EXTÉRIERS (EN MILLIONS)



- Après une tendance fortement baissière entre 2015 et 2017
- Le taux de couverture extérieure de la monnaie se redresse
- Mais, son évolution de irrégulière selon les pays de la CEMAC
- Le Congo sort peu à peu de la zone rouge
- Mais, les perspectives demeurent fortement dépendantes de:
 - De la signature du programme avec le FMI et des appuis budgétaires attendus ;
 - Du maintien des cours du baril du pétrole à un niveau satisfait

5. CONCLUSION

- La BEAC a révisé son dispositif de gestion de la liquidité afin d'améliorer l'efficacité de sa politique monétaire.
- Ses principales interventions sur le marché monétaire, autrefois basées sur les appels d'offres à taux fixe, les pensions de 2 à 7 jours, etc., ont été remplacées par un dispositif plus moderne, centré sur les appels d'offres à taux variable, complété par différents instruments auxquels sont associées des contreparties éligibles.
- Le comportement des banques congolaises demeure encore timide comme en témoignent :
 - L'irrégularité et l'insuffisance des reportings des transactions interbancaires ;
 - La présence irrégulière et le manque d'animation du marché interbancaire ;